

DOSSIER DE PRESSE



**Adoption du 12^e programme
d'intervention 2025-2030 de l'agence de l'eau
Rhône Méditerranée Corse**

Lyon, 4 octobre 2024

Dossier de presse



ADOPTION DU 12^E PROGRAMME D'INTERVENTION 2025-2030 DE L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

Sommaire

- p.3 // Avant-propos
- p.4// Adoption du 12^e programme d'intervention 2025-2030 de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
- p.6 // Interview : Nicolas Murlon, directeur général de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
- p.9 // Les 5 axes d'intervention du 12^e programme 2025-2030
- p.15 // Gros plan sur 6 nouveaux dispositifs et engagements
- p.17 // Le 12^e programme d'intervention 2025-2030, en chiffres
- p.18 // Les territoires et l'agence
- p.19 // L'eau, en chiffres
- p.20 // Bilan du 11^e programme 2019-2024

Contacts presse

**Agence de l'eau
Rhône Méditerranée Corse**
Valérie Santini 06 33 03 76 24
valerie.santini@eaurmc.fr

Agence Plus2sens
Laurence Nicolas 06 64 50 59 50
laurence@plus2sens.com
Quentin Pechoux 06 65 48 67 77
quentin@plus2sens.com
Marine Chevalier 04 37 24 02 58
marine@plus2sens.com





AVANT-PROPOS

« *Nous buvons encore l'eau qui a désaltéré les dinosaures* », image Yann Arthus-Bertrand dans son film *La Soif du Monde*. Voilà qui pose le caractère éternel du cycle de l'eau.

Car des géants de glace de l'Arctique aux robinets new-yorkais, des ruisseaux de Tokyo au crachin londonien, de l'impétueux Amazone à la houle de la Méditerranée ou à la tasse de thé de cinq heures, tout est lié, tout semble éternel. Sauf que... cette éternité titube !

La quantité d'eau ne diminuera pas, mais son usage, sa distribution, sa qualité, sa gestion, ses équilibres... soulèvent des inquiétudes, partout sur la planète.

Dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse, l'eau a durement frappé ces dernières années. Inondations, submersions marines, sécheresses, pluies torrentielles... Dans son absence ou son omniprésence, elle se révèle source de chaos comme de grâces. Précieuse entre tout.

Pour elle, tout au long de ses 60 ans d'existence, l'agence de l'eau a expérimenté, dialogué, œuvré dans les territoires, battu la campagne, accompagné des milliers de porteurs de projets. Elle maîtrise son sujet, connaît ses limites, la complexité de son organisation et l'ampleur du challenge posé avec prégnance par ce bien commun.

L'enjeu, entre les lignes de ceux explicitement écrits dans son 12^e programme stratégique d'intervention 2025-2030 – obtenir une eau de qualité en quantité suffisante, résister aux attaques du changement climatique, sauvegarder la biodiversité et assurer la solidarité entre les territoires – est d'embarquer plus directement encore l'élu local, l'entrepreneuse, l'agriculteur, le collégien, la lycéenne, les citoyens... Pour faire de l'eau l'affaire de tous !

Fruit de l'expertise des 320 collaborateurs, écrit en concertation avec les acteurs locaux, validé par les membres des deux comités de bassin Rhône-Méditerranée et de Corse, le 12^e programme de l'agence de l'eau est la convergence de besoins et de moyens, la somme de rencontres et d'attentes, l'expression d'un dessein commun au travers des actions qui bénéficieront à chaque territoire, des hauts de Besançon aux contreforts des Pyrénées et jusqu'à la pointe de la Corse.

Assis sur une culture du « faire ensemble » originelle, ce nouveau programme bénéficie de ressources financières en forte croissance instaurée par une réforme de la fiscalité de l'eau. Porté par la conscience politique et citoyenne d'une urgence à agir plus vite et plus fort, il capitalise sur les réussites et dresse une culture du projet ; il n'élude ni les problèmes ni les verrous. Tout au long de ses six années d'existence, il est voué à rendre possible ce qui nous anime : sauver l'eau.



Adoption du 12^e programme d'intervention 2025-2030 de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Le 4 octobre 2024 à Lyon, le conseil d'administration de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a adopté le 12^e programme 2025-2030 Sauvons l'eau.

Près de 60 ans après la loi qui a créé les agences de l'eau, ce nouveau programme porte une ambition renouvelée et des moyens renforcés.

Doté d'une capacité d'aide de 520 millions d'euros par an en moyenne, soit une augmentation de plus de 25% comparé au précédent programme, il va permettre d'accompagner un plus grand nombre d'actions et de territoires pour répondre aux défis majeurs de la restauration du bon état des eaux, de la reconquête de la biodiversité et de l'adaptation au changement climatique.

Le 12^e programme, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2025, pour 6 ans, constitue un des leviers principaux de la mise en œuvre des Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée et de Corse et du Plan Eau.



« L'agence de l'eau, établissement public de l'Etat, met en œuvre le volet financier de la politique de l'eau en faveur d'une gestion équilibrée de l'eau. C'est dire l'importance que revêt donc l'adoption d'un 12^e programme aux moyens financiers augmentés de plus de 25 % par rapport au programme précédent. Il s'agit en effet d'accompagner la mise en œuvre du plan eau annoncé par le Président de la République le 28 mars 2023, dont les ambitions sont importantes puisque ce plan doit conduire vers plus de sobriété dans l'utilisation de la ressource en eau. Pour cela, ce sont des projets concrets qui vont être financés, sur tous les territoires du bassin. Pour prendre un exemple, comme préfète de la

région Auvergne-Rhône-Alpes, j'ai poussé les entreprises à s'engager à mettre en œuvre des mesures pour économiser l'eau et réduire les prélèvements, car la sobriété dans l'utilisation de cette ressource est la meilleure garantie de la pérennisation de nos activités économiques, alors même que des tensions apparaissent sur la disponibilité de l'eau. Avec le 12^e programme, l'agence va pouvoir soutenir financièrement ces investissements. Au-delà, elle offre aux différents acteurs mobilisés pour la gestion équilibrée de la ressource en eau des perspectives plus fortes pour accompagner leurs projets, restaurer le bon état et agir face à l'urgence climatique. »

Fabienne Buccio,
Présidente du conseil d'administration de l'agence de l'eau Rhône
Méditerranée Corse
Préfète coordonnatrice du bassin Rhône-Méditerranée
Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfète du Rhône



« Le changement climatique est une réalité, auquel l'élu de montagne que je suis est confronté chaque jour. Et les scientifiques nous disent que le cycle de l'eau va continuer à être modifié, avec des phénomènes extrêmes de plus en plus importants, qu'il s'agisse de sécheresses, comme celle que nous avons vécue en 2022, ou de crues torrentielles. Il nous faut donc agir et se préparer. Avec le 12^e programme, l'agence va disposer d'une capacité d'intervention financière en augmentation, et retrouver ainsi un niveau comparable à celui qu'elle avait avant la création de l'OFB et son financement par les agences de l'eau. Ces moyens supplémentaires, qui ont été rendus possibles avec l'annonce par le Président de la République du plan eau, vont permettre

d'accompagner les maîtres d'ouvrages dans la réalisation des travaux indispensables à une meilleure gestion de l'eau. Car c'est bien au niveau des territoires, au plus près du terrain, que les actions d'adaptation doivent être réalisées et soutenues. Agir plus vite et plus fort, comme le préconise le plan d'adaptation au changement climatique adopté par le comité de bassin en décembre 2023, va être possible grâce aux moyens financiers du 12^e programme. »

Martial Saddier,

Président du comité de bassin Rhône-Méditerranée

Président du conseil départemental de Haute-Savoie



Repères

Un programme d'intervention sur 6 ans (2025-2030)

Des moyens financiers accrus de plus de 25 % soit 520 M€ d'aides/an

Des recettes issues des redevances : plus de 550 M€ en 2025

4 enjeux

L'atteinte du bon état des eaux

L'adaptation des territoires au changement climatique

La reconquête de la biodiversité

La solidarité entre les territoires

INTERVIEW



Nicolas Murlon, directeur général de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

« Des moyens financiers renforcés vont permettre d'accompagner davantage de territoires et de projets »

L'agence de l'eau martèle la nécessité d'agir plus vite et plus fort. Comment accompagner une prise de conscience rapide sur cette urgence en faveur de l'eau ?

Il faut redire que le climat change et que ses impacts sur les ressources en eau et les milieux aquatiques vont s'intensifier dans les prochaines décennies. Les crises climatiques vécues ces dernières années doivent alerter sur l'intensité des phénomènes auxquels chacun doit se préparer. Elles mettent en exergue les vulnérabilités des usages, des territoires et des écosystèmes. Notre adaptation est en effet urgente, mais l'expérience déjà acquise sur le pourtour méditerranéen montre que nous savons réagir et agir collectivement.

Quels sont, dès lors, les défis posés par ce 12^e programme 2025-2030 ?

Construit de manière très concertée, en écoutant d'abord les attentes et les besoins exprimés par les acteurs de l'eau sur les territoires des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse, ce 12^e programme répond à quatre enjeux majeurs : le bon état des eaux, l'adaptation au changement climatique, la reconquête de la biodiversité et la solidarité entre les territoires. Levier essentiel de mise en œuvre de nos schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et du plan eau lancé par l'État en 2023, il bénéficie de moyens renforcés afin de pouvoir accompagner un plus grand nombre d'actions et de territoires. Il s'attache aussi à prendre spécifiquement en compte les enjeux du bassin de Corse, au regard de ses caractéristiques et sa situation insulaire.

D'où proviennent vos moyens supplémentaires ?

Nos moyens financiers proviennent des redevances qui sont payées par tous les usagers de l'eau. Celles-ci n'augmenteront pas en moyenne pour les abonnés domestiques. En revanche, la contribution des acteurs économiques va augmenter, compte tenu de l'augmentation des redevances de prélèvement, en particulier celles payées par EDF pour le refroidissement des centrales nucléaires. Nous allons pouvoir compter, pour nos interventions, sur un montant de 3,127 milliards d'euros pour les six ans à venir, soit une hausse de plus de 25 % par rapport au précédent programme et une moyenne de 520 millions d'euros d'aides par an.

Les 10 ans à venir sont décisifs pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, comment accompagnerez-vous la lutte des territoires ?

L'eau est le premier marqueur du changement climatique, avec des effets sur la ressource et les milieux qui s'intensifient et obligent les territoires à accélérer leur adaptation. Voté le 8 décembre 2023 et inscrit dans le cadre du plan eau visant une réduction de 10 % des prélèvements d'ici 2030, le nouveau plan de bassin d'adaptation au changement climatique (PBACC) Rhône-Méditerranée fixe une trajectoire pour agir plus vite et plus fort grâce à des moyens supplémentaires. Le bassin de Corse est également doté d'un plan d'adaptation récent. Le 12^e programme permettra de financer les solutions proposées.

Nous allons, par exemple, promouvoir l'élaboration de stratégies territoriales d'adaptation, grâce à des contrats Eau et Climat, pour mieux accompagner des territoires dans leur réponse globale au changement climatique. Il s'agira d'encourager la sobriété en eau sur tous les territoires et auprès de tous les usagers, objectif majeur du plan eau, et de déployer davantage les solutions fondées sur la nature, car des écosystèmes sains et fonctionnels réduisent les phénomènes de sécheresse, inondations ou érosions..., et contribuent à reconquérir la biodiversité qui s'effondre. De plus, pour un même service, de telles solutions présentent souvent des coûts d'investissement et d'exploitation plus faibles que le déploiement de nouvelles infrastructures. L'adaptation au changement climatique passera aussi par la préservation accélérée des zones humides et celle de la fonctionnalité des sols, ainsi que par la désimperméabilisation des villes, pour lutter contre l'assèchement des sols, en zones urbaines et rurales; enjeu majeur mis en exergue par le plan de bassin Rhône-Méditerranée. Nous élargirons également le périmètre de nos aides aux suivis, études et démarches prospectives pour mieux anticiper les impacts du changement climatique sur les milieux aquatiques.

Quels sont les résultats attendus sur le bon état des milieux ?

Le bon état correspond à une eau en qualité et en quantité suffisante pour assurer un fonctionnement durable des écosystèmes et satisfaire les usages humains essentiels. Le SDAGE Rhône-Méditerranée fixe l'objectif d'atteindre le bon état écologique pour 67 % des milieux aquatiques en 2027 et celui de Corse vise 99 %. Pour ce faire, les SDAGE des deux bassins définissent les orientations prioritaires pour réduire les pollutions et protéger la santé, préserver et restaurer les cours d'eau, ainsi que les eaux souterraines ou la mer Méditerranée... Concrètement, l'agence élargit ses aides pour restaurer tous les milieux dégradés, partout où cela est bénéfique.

La biodiversité s'effondre et la détérioration des habitats naturels en est la première cause, comment le 12^e programme compte-t-il agir ?

La stratégie nationale biodiversité 2030 fixe les objectifs pour inverser la trajectoire, en agissant notamment sur la restauration des habitats dont la dégradation sous l'effet des pollutions, de l'artificialisation des sols et du réchauffement climatique, est la première cause de l'effondrement de la biodiversité. Une des priorités du 12^e programme est donc de renforcer les moyens pour soutenir la restauration des habitats naturels, aquatiques et terrestres. Et donc la protection des espèces !

Là aussi, la multifonctionnalité des projets sera un atout : restaurer et protéger le fonctionnement des milieux, préserver les espaces littoraux, développer la gestion à la source des eaux pluviales par la mise en place d'espaces végétalisés en ville et de dispositifs d'infiltration, contribuer au maintien de sols fonctionnels, réduire les pollutions...

Votre 4^e enjeu concerne la solidarité entre les territoires. Sous quelles conditions s'exercera-t-il ?

Nous entendons poursuivre nos interventions au bénéfice de la modernisation des infrastructures d'eau potable et d'assainissement dans les territoires ruraux confrontés à des difficultés d'investissement et de ressources financières. Remettre en état des ouvrages vétustes permet de limiter les pollutions dans les milieux naturels, d'économiser l'eau et de sécuriser l'acheminement de l'eau potable. Les territoires éligibles seront ceux du nouveau zonage France ruralité revitalisation (FRR) sur le bassin Rhône-Méditerranée. Nous prévoyons une mesure de transition sur les trois premières années du programme permettant de conserver le bénéfice de l'ancien zonage pour les territoires qui ne seront plus en FRR. Sur le bassin de Corse, un nouveau zonage de solidarité a aussi été défini en concertation avec le comité de bassin de Corse. Enfin, dans un contexte d'amplification des risques naturels, la solidarité entre les territoires du bassin interviendra également par des aides à la remise en état suite aux catastrophes naturelles, tandis que l'agence continuera à mobiliser jusqu'à 1 % de ses recettes de redevances pour le développement de l'accès à l'eau et à l'assainissement dans les pays en développement.

Quelles sont les grandes nouveautés du 12^e Programme ?

Je citerai d'abord les nouveaux contrats Eau et Climat, offrant notamment aux collectivités, quels que soient leurs territoires, un large panel d'aides pour agir en priorité sur l'atteinte du bon état des eaux et l'adaptation climatique. Ce nouveau dispositif contractuel est adaptable aux enjeux du territoire et vise à soutenir des stratégies territoriales pluriannuelles intégrant l'ensemble des enjeux liés à l'eau et au changement climatique.

Nous renforçons également les aides du 12^e programme à la restauration et à la préservation des milieux aquatiques, avec un taux d'aide pouvant atteindre 80% des montant éligibles des projets pour les opérations les plus ambitieuses. Nos aides à la restauration des milieux sont élargies à tous les territoires et nous proposons de nouvelles aides pour préserver des milieux en bon état afin de lutter contre leur dégradation.

Nous élargissons aussi les aides du 12^e programme aux actions d'économie d'eau sur tous les territoires pour à la fois rétablir les équilibres sur les zones en déficit, mais aussi anticiper partout les tensions futures sur la ressource.

Nous avons par ailleurs la possibilité d'accompagner des acteurs nouveaux, comme les aménageurs, sur la désimperméabilisation et la réinfiltration des eaux pluviales, mais aussi les collectivités porteuses de SCOT ou les agences d'urbanisme pour encourager une meilleure prise en compte des enjeux de l'eau dans les documents d'urbanisme.

Dans les actions inédites, nous prévoyons également de soutenir des démarches territoriales centrées sur la réduction des substances dangereuses dans les zones concernées par des pollutions d'origine multiple.

Le programme prévoit aussi de renforcer les aides aux services publics d'eau et d'assainissement (qui représentent 66% du budget d'aide du programme), à condition que les collectivités adoptent une tarification de l'eau leur permettant d'assurer leurs investissements futurs et d'encourager la sobriété en eau.

Enfin, les démarches participatives seront accompagnées plus largement, car l'implication des citoyens est un puissant moteur pour la mise en œuvre de projets autour des enjeux de l'eau.

AXE D'INTERVENTION #1

Organiser la sobriété des usages pour tous les acteurs

Dans un contexte de tension croissante sur la ressource en eau sous l'effet du changement climatique, le soutien de l'agence de l'eau vise à accompagner la réduction des prélèvements et l'engagement partout et pour tous de pratiques ou usages plus sobres en eau, en application de l'objectif national de sobriété du Plan eau.

Pour cela, l'agence soutient notamment la dynamique d'émergence ou de révision des projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE), afin que le partage de l'eau et l'anticipation du changement climatique s'organisent dans le dialogue territorial et à une échelle cohérente d'un point de vue hydrographique ou hydrogéologique.

En priorité, l'agence accompagne les territoires les plus en tension sur la ressource en eau, identifiés par les Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).

NOUVEAU

Economiser l'eau pour réduire les prélèvements dans les milieux

L'agence de l'eau soutient, **pour tous les usages et sur l'ensemble des territoires**, les actions d'économies d'eau qui permettent de réduire les prélèvements dans les milieux.

Organiser et gérer le partage de l'eau entre les usages

L'agence de l'eau soutient les études et actions d'animation (y compris soutien aux réseaux d'acteurs, démarches participatives et concertation), pour mettre en œuvre les PTGE et la gestion collective de l'irrigation.

Mobiliser des ressources de substitution

L'agence de l'eau soutient la mobilisation de ressources de substitution aux prélèvements actuels, sur les territoires prioritaires des SDAGE, dans le cadre d'un PTGE, en complément des actions d'économies d'eau.

Renforcer la connaissance des pressions de prélèvement sur les milieux naturels

L'agence de l'eau soutient les études ou équipements permettant de mieux caractériser les prélèvements dans les milieux naturels et l'évolution de ces ressources naturelles.

10 à 60 %

C'est l'estimation de la baisse des débits d'étiage des cours d'eau d'ici 2050 (-40% sur l'Isère, -30% sur l'Ardèche ou la Durance).

Source : Plan d'adaptation au changement climatique du bassin Rhône-Méditerranée 2023.

69

plans de gestion de la ressource en eau adoptés sur les 72 territoires prioritaires identifiés dans le SDAGE Rhône-Méditerranée.



Le saviez-vous ?

100 millions de m³ d'eau ont été économisés dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse depuis 2019. C'est l'équivalent des besoins en eau potable d'une métropole de la taille d'Aix-Marseille durant 1 an.

AXE D'INTERVENTION #2

Favoriser les dynamiques naturelles des milieux et reconquérir la biodiversité

Pour assurer l'atteinte du bon état écologique des eaux et limiter l'érosion de la biodiversité sous l'effet conjoint des dégradations induites par les activités humaines et du changement climatique, l'agence de l'eau soutient les actions qui visent à restaurer ou préserver le bon fonctionnement de tous les milieux aquatiques, superficiels ou souterrains, humides et littoraux. L'opportunité des actions aidées par l'agence de l'eau est appréciée sur la base d'un diagnostic préalable à une échelle hydrographique cohérente, en priorité celle du bassin versant.

Restaurer les milieux aquatiques et humides dégradés

NOUVEAU

L'agence de l'eau soutient, **sur tous les territoires**, les études et travaux qui visent à supprimer ou réduire les pressions sur la morphologie, la continuité ou l'hydrologie des milieux aquatiques, continentaux et marins, et des zones humides dégradées, afin de restaurer les dynamiques naturelles ou retrouver une fonction écologique perdue.

Préserver les milieux aquatiques et humides en bon état

NOUVEAU

Pour les masses d'eau en bon état ou en très bon état écologique, sans pression significative identifiée, ou les milieux aquatiques et humides avec un bon fonctionnement, l'agence de l'eau soutient les actions **pour éviter leur dégradation** (maîtrise foncière, mise en défens).

Reconquérir la biodiversité dans une approche intégrée des milieux aquatiques et terrestres

NOUVEAU

En soutenant la restauration des dynamiques naturelles des milieux, l'agence de l'eau contribue à la reconquête de la biodiversité des milieux aquatiques et humides, grâce notamment à la restauration de la trame bleue. En complément des milieux aquatiques, **l'agence élargit ses interventions aux milieux secs relevant de la trame turquoise**, afin de restaurer les habitats et axes de circulation de l'ensemble des espèces inféodées aux milieux aquatiques et humides.

Soutenir des stratégies d'action territoriales

Pour définir les priorités et les stratégies d'actions, l'agence de l'eau soutient la réalisation de démarches et d'études intégrées.



18 %

des espèces ont déjà disparu en France et 14% des mammifères, 23% des amphibiens, 32% des oiseaux nicheurs et 22% des poissons d'eau douce sont menacés de disparition.
Source UICN

2/3

des zones humides françaises ont été détruites en 1 siècle. Cela représente 3 fois la superficie de la Corse.
Source OFB

Le saviez-vous ?

Le bassin Rhône-Méditerranée compte 14 territoires engagés dans un « Marathon de la biodiversité » lancé par l'agence pour promouvoir la création de 42 km de haies et 42 mares.

AXE D'INTERVENTION #3

Améliorer la qualité des eaux des milieux

Pour améliorer la qualité des eaux des milieux, l'agence de l'eau accompagne la réduction des pollutions, qu'elles soient issues des systèmes d'assainissement collectifs, du tissu industriel ou des activités agricoles. Il s'agit en priorité de réduire les émissions de pollutions à la source.

Pour cela, l'agence accompagne en priorité les actions identifiées dans les SDAGE pour restaurer le bon état des milieux. Elle vise également à soutenir des projets de territoires portant une dynamique de concertation et de co-construction ou des projets collectifs sectoriels.

Réduire les pollutions domestiques

Gérer durablement les services d'assainissement

L'agence de l'eau poursuit son action volontariste en faveur d'une gestion durable des services publics d'assainissement qui s'appuie sur une gouvernance adaptée, une assise financière suffisante pour couvrir tous les coûts du service et une gestion patrimoniale pérenne.

Réduire l'impact des systèmes d'assainissement sur le milieu

Pour reconquérir le bon état des milieux, l'agence de l'eau soutient les études et les travaux de création et de réhabilitation des stations de traitement des eaux usées, d'amélioration du fonctionnement des réseaux d'assainissement ou de gestion des eaux pluviales, en agissant en priorité sur les masses d'eau faisant l'objet d'une mesure « assainissement » dans les programmes de mesures des SDAGE.

Aider les collectivités rurales à investir au bon niveau

Pour accompagner le rattrapage structurel des territoires ruraux les plus défavorisés, l'agence de l'eau soutient les investissements des services publics d'assainissement, situés dans le zonage de solidarité du programme.

Favoriser une gestion globale des systèmes d'assainissement et des eaux pluviales

NOUVEAU

Dans le cadre des **contrats Eau et Climat**, l'agence de l'eau peut aider les EPCI à fiscalité propre et autres groupements intercommunaux compétents à mettre en œuvre une démarche territoriale globale d'amélioration du fonctionnement des systèmes d'assainissement et de gestion intégrée des eaux pluviales, intégrant les enjeux des SDAGE et des plans de bassin d'adaptation au changement climatique.

Aider les collectivités à s'adapter aux enjeux émergents

Pour contribuer à l'adaptation au changement climatique des systèmes d'assainissement, l'agence de l'eau soutient la mise en place de solutions innovantes sobres en eau et en énergie dans les stations de traitement des eaux usées, notamment la réutilisation des eaux usées traitées.

Réduire les pollutions de nature industrielle

L'agence de l'eau accompagne les acteurs économiques dans la mise en œuvre de projets de réduction des pollutions en agissant prioritairement sur les émissions de substances dangereuses (micropolluants).

Accompagner les projets de réduction des émissions les plus significatives

Pour réduire de façon efficace l'impact des pollutions de nature industrielle sur les milieux, l'agence soutient les actions des acteurs économiques visant à la réduction des émissions de micropolluants et de macropolluants les plus significatives.

Accompagner les opérations sectorielles de réduction des émissions dispersées de micropolluants

L'agence de l'eau accompagne, dans le cadre d'appels à projets, des opérations collectives sectorielles visant à réduire des rejets toxiques dispersés, au sein d'une branche ou filière professionnelle. Ces actions peuvent être combinées à des économies d'eau.

Accompagner la recherche et le développement en faveur de la réduction des micropolluants

L'agence de l'eau soutient les projets de R&D des industriels permettant d'améliorer la connaissance des pollutions et de les réduire (développement de technologies propres ou de traitement...).

Réduire les pollutions agricoles

NOUVEAU

Afin de restaurer et préserver la qualité des eaux des milieux, l'agence de l'eau accompagne **sur l'ensemble du territoire** les changements de pratiques agricoles permettant de réduire l'usage, l'impact et le transfert des intrants (pesticides ou apports azotés) afin de reconquérir le bon état des milieux.

Faire émerger et mettre en œuvre des démarches territoriales de réduction des substances dangereuses

Rhône-
Méditerranée

NOUVEAU

Sur le bassin Rhône-Méditerranée, l'agence de l'eau soutient dans le cadre d'un contrat avec un porteur de projet, la mise en œuvre de démarches territoriales intégrant l'ensemble des usages pourvoyeurs de substances dangereuses (domestique, industriel, agricole), afin de les réduire et diminuer le niveau d'imprégnation dans les milieux.

130

C'est le nombre de stations d'épuration aidées par l'agence de l'eau depuis 2019.

51 %

Des eaux des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse sont en bon état.

Le saviez-vous ?

Dans le cadre de son appel à manifestation d'intérêt 2023 pour l'émergence de filières à bas niveau d'intrants, l'agence de l'eau a sélectionné 21 projets portés par des collectivités, des agriculteurs ou des associations pour un montant total d'aides de 1,3 million d'euros.



AXE D'INTERVENTION #4

Gérer durablement la ressource et l'alimentation en eau potable

La ressource en eau brute peut être dégradée par des pollutions historiques ou nouvelles. C'est aussi une ressource en tension sous l'effet du changement climatique, qui peut manquer à certains moments. La rareté et la dégradation des ressources disponibles pour l'alimentation en eau potable sont deux enjeux majeurs pour les années à venir, nécessitant d'établir des politiques de gestion durable des ressources, des infrastructures de distribution ainsi que des usages, tant sur le plan quantitatif que qualitatif. Il s'agit également de contribuer à l'enjeu de santé publique en visant à retrouver une eau de qualité pour les usagers.

Gérer durablement les services d'eau potable

L'agence de l'eau poursuit son action volontariste en faveur d'une gestion durable des services publics d'eau potable, qui s'appuie sur une gouvernance adaptée, une assise financière suffisante pour couvrir tous les coûts du service et une gestion patrimoniale pérenne.

Restaurer et préserver une eau brute de qualité sur les captages prioritaires et ressources stratégiques

Sur le bassin Rhône-Méditerranée, l'agence de l'eau soutient la mise en œuvre des plans d'action pérennes pour restaurer la qualité des eaux brutes atteintes par les pollutions agricoles à l'échelle des aires d'alimentation des captages prioritaires identifiés dans le SDAGE.

Aider les collectivités rurales à investir au bon niveau

Pour accompagner le rattrapage structurel des territoires ruraux les plus défavorisés, l'agence de l'eau soutient les investissements des services publics d'eau potable, situés dans le zonage de solidarité du programme, permettant une mise à niveau des infrastructures d'exploitation du service d'eau potable.

Favoriser une gestion globale de l'alimentation en eau potable

Dans le cadre des **contrats Eau et Climat**, l'agence de l'eau peut aider les EPCI à fiscalité propres et autres groupements intercommunaux compétents à mettre en œuvre une démarche territoriale globale de l'alimentation en eau potable, intégrant les enjeux des SDAGE et des plans de bassin d'adaptation au changement climatique. Cette démarche s'appuie à la fois sur la restauration de la qualité de l'eau brute, la préservation des ressources stratégiques, la réduction des fuites dans les réseaux et une politique de sobriété de l'usage.

Aider les collectivités à s'adapter aux enjeux émergents

L'agence de l'eau accompagne, pour les polluants émergents faisant l'objet de nouvelles normes, comme les PFAS, la mise en place de solutions adaptées pour les services publics d'eau potable ayant reçu une notification de non-conformité ou une mise en demeure. Elle accompagne également les projets R&D portant sur les enjeux émergents des services publics d'eau potable ou visant à anticiper de nouvelles contraintes réglementaires.



234

captages ont un plan d'action engagé, sur les 269 prioritaires au titre du SDAGE Rhône-Méditerranée.

Le saviez-vous ?

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés (PFAS) représentent près de 4 000 composés chimiques synthétiques utilisés dans de nombreux secteurs industriels et peuvent se retrouver, étant donné leurs natures (hydrofuges, lipophobes...), dans les ressources en eau brute pour la production d'eau potable.

AXE D'INTERVENTION #5

Préserver et restaurer les capacités des sols à infiltrer, stocker l'eau et recharger les aquifères

Avec le changement climatique, les sols s'assèchent et les pluies intenses deviennent plus fréquentes et plus fortes, augmentant leur érosion et les phénomènes d'inondation. Il est essentiel de retenir l'eau dans les sols pour garder l'humidité nécessaire aux végétaux, en particulier les cultures ou les forêts, préserver les milieux humides, favoriser la recharge des aquifères et préserver la biodiversité des sols en favorisant la trame brune.

L'objectif de l'agence est d'agir sur les choix d'aménagements urbains ou de gestion agronomique pour que les sols assurent leurs fonctions pour la biodiversité, la réduction des transferts de pollutions diffuses, la contribution des pluies aux cours d'eau ou nappes et les risques d'inondation. La stratégie est de ralentir le ruissellement, de faciliter l'infiltration de l'eau dans les sols, de préserver la réserve utile des sols et de réduire l'évaporation.

Favoriser la réserve utile des sols par l'adaptation des cultures et la gestion du sol en agriculture

NOUVEAU

L'agence de l'eau accompagne les expérimentations ou le déploiement d'actions au sein des exploitations pour la mise en place de pratiques agricoles favorisant la réserve utile des sols (couverts végétaux, haies, techniques d'ombrage par agroforesterie ou travail du sol adapté, drainage des sols...).

Ralentir les ruissellements et infiltrer l'eau dans les sols par des aménagements paysagers adaptés en milieu rural

NOUVEAU

En milieu rural, l'agence soutient les aménagements paysagers visant à infiltrer l'eau de pluie qui ruisselle lorsqu'ils visent à préserver l'humidité des sols et renforcer la recharge des aquifères. Ils sont accompagnés dans le cadre de démarches expérimentales permettant de produire des retours d'expérience.

Accompagner la transition vers une ville perméable

L'agence de l'eau soutient les études et travaux d'aménagements urbains et infrastructures paysagères favorisant le ralentissement des ruissellements et l'infiltration de l'eau de pluie là où elle tombe, en veillant à ne pas dégrader la qualité des eaux souterraines.

Préserver les zones humides

En accompagnant la préservation des fonctions des zones humides, l'agence de l'eau contribue à maintenir des sols et milieux favorables à la biodiversité, à ralentir les écoulements et stocker l'eau dans les bassins versants. Ceci permet également que les activités agricoles soient plus résilientes face aux sécheresses plus fréquentes et plus intenses.



330

C'est le nombre d'hectares désimperméabilisés dans le bassin Rhône-Méditerranée depuis 2019.

Le saviez-vous ?

Depuis 1960, les sols sont déjà en moyenne annuelle plus secs de +18% à +37% selon les secteurs du bassin du Rhône, sous le double effet de l'évaporation de l'eau et de la transpiration de la végétation.

Source GIEC



GROS PLAN SUR 6 NOUVEAUX DISPOSITIFS ET ENGAGEMENTS

1. Les contrats Eau et Climat

À l'échelle d'un bassin versant ou d'un bassin de vie, ces nouveaux outils sont destinés à accompagner une stratégie de territoire pluriannuelle sur les enjeux de l'eau, des milieux aquatiques et de l'adaptation au changement climatique.

Conçus pour accélérer la mobilisation des acteurs, et notamment le déploiement de stratégies territoriales d'adaptation au changement climatique, les contrats Eau et Climat sont adaptables aux enjeux locaux et ouverts sur tous les territoires. Ils permettent de couvrir l'ensemble des objectifs du 12^e programme à travers un large panel d'aides, afin de favoriser une approche globale de l'ensemble des enjeux Eau et Climat sur un territoire, selon un diagnostic partagé entre le maître d'ouvrage et l'agence de l'eau, et bâti sur un plan d'actions répondant aux priorités du SDAGE et du Plan de bassin d'adaptation au changement climatique.

A la signature, l'agence de l'eau s'engage sur un financement global, soumis à la réalisation des actions prévues par le bénéficiaire.

2. Un taux d'aide pouvant atteindre 80 % du montant éligible d'un projet en faveur des milieux aquatiques et de la biodiversité

Le taux d'aide maximum de l'agence allait précédemment jusqu'à 70 % du montant éligible d'un projet. Pour les opérations les plus ambitieuses visant la préservation ou la restauration des milieux et de la biodiversité, il est porté à 80 % dans le cadre du 12^e programme.

3. Un élargissement du périmètre et des territoires éligibles aux aides

Alors que les aides du 11^e programme étaient ciblées sur la restauration des milieux aquatiques dans les territoires identifiés comme prioritaires au titre des SDAGE, le 12^e programme vise à soutenir sur tous les territoires, partout où cela est bénéfique, la restauration de milieux aquatiques dégradés.

L'agence élargit également son intervention à la préservation de milieux en bon état, là où des plans d'actions sont déjà bien établis, et dans les réservoirs biologiques des bassins qui sont essentiels à la résilience des milieux face notamment au changement climatique.

Ainsi, le budget du 12^e programme prévoit plus de 600 M€ d'aides sur 6 ans en faveur de la préservation et de la restauration des milieux aquatiques et de la biodiversité.

Enfin, pour accélérer la sobriété en eau des usages, l'ambition du 12^e programme est renforcée afin de soutenir les projets d'économie d'eau sur tous les territoires et auprès de tous les usagers (collectivités, agriculteurs, industriels...). Ainsi, alors que seuls les territoires présentant une situation de déséquilibre étaient précédemment aidés, l'agence s'adresse désormais à tous les territoires pour anticiper les tensions futures sur la ressource.

4. Une transition en douceur pour le dispositif de rattrapage structurel des services d'eau et d'assainissement en zones rurales

Le programme de l'agence vise à soutenir, avec des taux d'aide élevés de 70% du montant éligible des projets, les investissements nécessaires à la gestion durable des ressources auprès des services publics d'eau et d'assainissement situés dans les zones rurales le plus défavorisées.

Pour cela le 12^e programme intègre un zonage de solidarité qui sera, pour le bassin Rhône-Méditerranée, le nouveau zonage France ruralité revitalisation (FRR) qui est venu remplacer le 1^{er} juillet 2024 le zones de revitalisation rurale (ZRR). Afin d'accompagner cette transition, tous les territoires précédemment inclus dans les ZRR pourront être accompagnés à titre transitoire sur les trois premières années du 12^e programme.

Pour le bassin de Corse, le zonage solidarité a été adapté en accord avec le comité de bassin de Corse afin d'intégrer l'ensemble des communes à caractère rural de l'île.

5. Un renforcement des conditionnalités d'aide pour l'assainissement et l'eau potable

Pour aider les collectivités à faire face à de nouvelles normes, comme le traitement aux polluants dits PFAS de l'eau potable ou la réduction de la pollution par les micropolluants ou les plastiques, de nouvelles aides sont proposées.

L'agence a toutefois choisi de conditionner l'ensemble des aides accordées aux services publics d'eau potable et d'assainissement à la mise en place, par les collectivités, d'une part, d'un prix minimum de l'eau facturée à la hauteur des investissements nécessaires, d'autre part, d'une facturation de l'eau proportionnelle aux volumes consommés. C'est ici toute la question du juste prix de l'eau qui est posée, s'agissant de permettre aux communes d'assurer leurs investissements futurs pour l'eau potable et l'assainissement, alors même que ceux-ci devront être importants pour répondre à des exigences de qualité de plus en plus fortes et pour accompagner des pratiques plus sobres en eau.

Sur l'ensemble du budget d'intervention du 12^e programme, l'agence flèche 66 % de ses aides en direction du petit cycle de l'eau, c'est-à-dire sur l'eau potable et l'assainissement.

6. Un soutien renforcé aux innovations et expérimentations

Dans un contexte en évolution et de tensions croissantes sur les ressources en eau (baisse des ressources disponibles, assèchement des sols, détérioration de la qualité des ressources par les micropolluants...), l'agence élargit ses aides aux projets R&D ou aux nouvelles expérimentations : auprès des collectivités dans le domaine de l'eau potable ou auprès des industries pour des économies d'eau ou dans l'objectif d'accompagner de nouvelles pratiques agricoles ou de nouveaux aménagements ruraux permettant de mieux stocker l'eau dans les sols et les nappes.

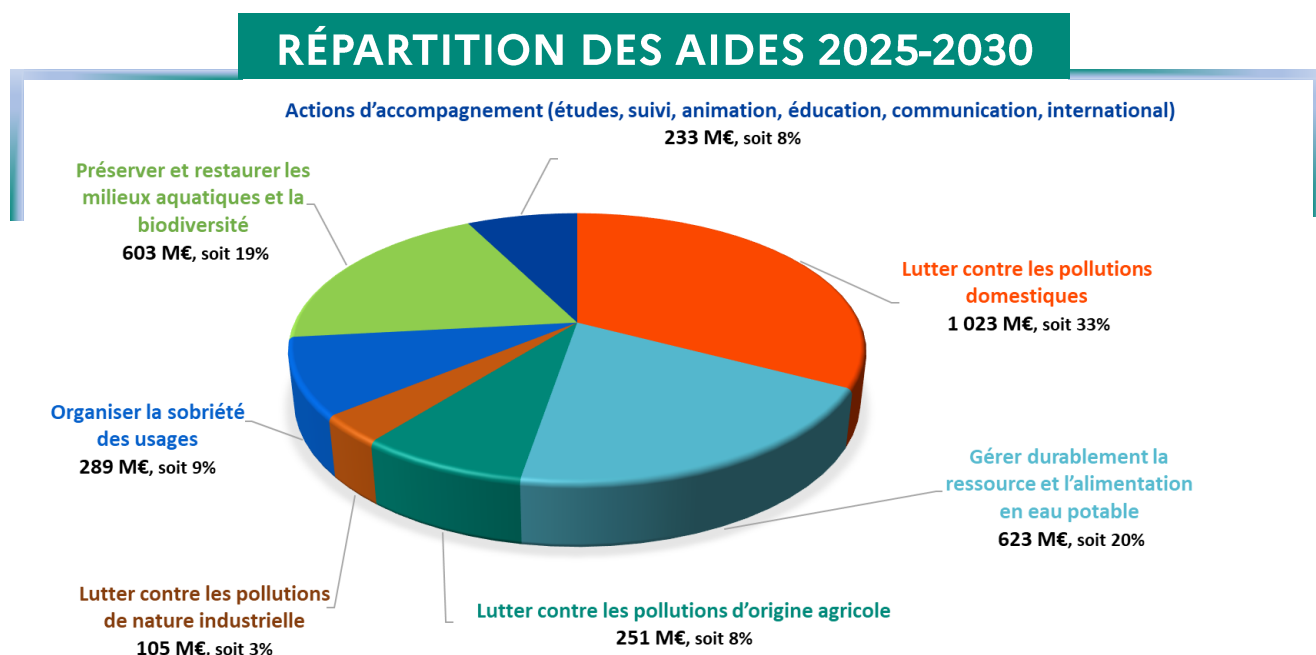
Un nouveau dispositif permettra également d'accompagner des natures d'actions non identifiées a priori mais contributrices aux objectifs du programme, ainsi que des opérations multi-thématiques d'adaptation au changement climatique.

LE 12^E PROGRAMME D'INTERVENTION 2025-2030 DE L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE, EN CHIFFRES



4000 aides attribuées chaque année dans les territoires (source 11^e Programme 2019-2024)

1 € d'aide de l'agence de l'eau permet 3 € d'investissement dans les territoires.



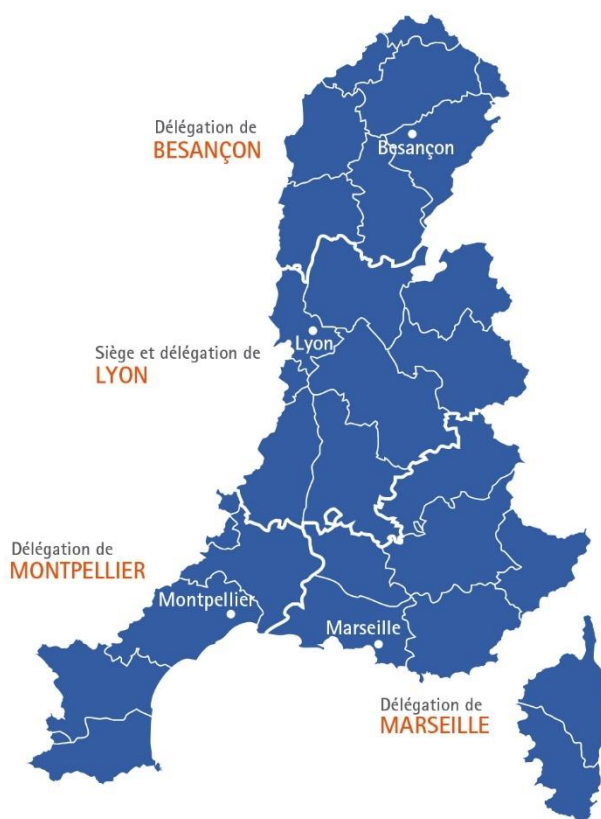
LES TERRITOIRES ET L'AGENCE

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

- Deux bassins hydrographiques : Rhône-Méditerranée (le Rhône, la Saône et leurs affluents, ainsi que tous les fleuves côtiers du littoral méditerranéen) et Corse.
- 330 agents
- 4 délégations territoriales à Besançon, Lyon, Montpellier et Marseille.

Bassin Rhône-Méditerranée

- 216 bassins versants
- 11 000 cours d'eau et 1000 km de côtes
- 15,8 millions d'habitants
- 50 % de l'activité touristique française
- 40 % des territoires en tension, dont 69 sous-bassins versants ou masses d'eau dotés d'une démarche de partage de l'eau
- 48 % des cours d'eau en bon état écologique



Bassin de Corse

- 40 bassins versants
- 3000 cours d'eau et 1000 km de côtes
- 338 000 habitants
- 3,5 millions de touristes chaque année
- 90 % des cours d'eau en bon état écologique



L'EAU, EN CHIFFRES

3,95 €

C'est le prix moyen du m³ d'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse, soit 474 €/an pour une famille de 4 personnes.



En comparaison, c'est :

- 75 à 125 fois moins cher que l'eau en bouteille
- 3,6 fois moins cher que les dépenses énergétiques d'un logement
- 1,5 fois moins cher que le budget **téléphonie**

2,5 % d'eau douce

contenue dans les lacs, rivières, glaciers, nappes phréatiques, mais **moins de 1 %** sous forme liquide donc utilisable par l'homme.

BILAN DU 11^E PROGRAMME 2019-2024 (à fin 2023)

Bassins Rhône-Méditerranée et de Corse

130 stations
d'épuration aidées



100 Mm³
d'eau économisés



10 000
hectares
de zones humides
préservés ou
restaurés



324 km de cours
d'eau restaurés



389
ouvrages rendus
franchissables



74 contrats ZRR
signés dont 43
avec des EPCI



50% des aides contribuent à l'adaptation des territoires au changement climatique.

Bassin Rhône-Méditerranée

234 captages dotés
d'un plan d'action
sur les 269 prioritaires



25 territoires
engagés dans une
démarche collective
de lutte contre les
pollutions toxiques
dispersées



330 hectares
désimperméabilisés
pour retenir l'eau
dans les sols



69 plans de gestion de la
ressource adoptés depuis
2013





L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de la Transition écologique, qui a pour mission la reconquête du bon état de l'eau et des milieux aquatiques.

En application du principe pollueur-payeur, elle perçoit des redevances fiscales payées par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs, en fonction des volumes qu'ils prélèvent et de la pollution qu'ils rejettent.

L'argent ainsi collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations qui agissent pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux : améliorer les systèmes d'assainissement, réduire la pollution par les substances toxiques, économiser et partager l'eau, reconquérir la qualité des eaux des captages dégradés par les pollutions diffuses (pesticides et nitrates), préserver les ressources stratégiques pour l'eau potable, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des milieux marins et des zones humides dégradées ou menacées ...

L'agence de l'eau agit dans le cadre d'un programme d'intervention qui fixe les grandes priorités d'action pour 6 ans.

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

2-4 allée de Lodz – 69363 LYON cedex

www.eaurmc.fr

www.sauvonsleau.fr

